

Délégation départementale d'Eure-et-Loir

**DÉCISION N° 2024-DD28-PPSMS-PA-INTERIM-0002 PORTANT NOMINATION DE  
Monsieur Pascal MARTIN, DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER Henri EY –  
BONNEVAL, EN QUALITÉ DE DIRECTEUR PAR INTÉRIM DE  
L'EH PAD « les Orélies » - BROU**

-----  
La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;

Vu la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'arrêté du 09 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1938 du 26 décembre 2007 relatif au régime indemnitaire du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2018-255 du 09 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu l'instruction n° DGOS/RH4/DGCS/4B/2022/177 du 27 juin 2022 relative à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour les personnels des corps de direction de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu la décision n° 2015 DG-0032 du 02 novembre 2015 du directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire nommant Monsieur Denis GELEZ, délégué départemental de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département d'Eure-et-Loir ;

Vu la décision portant délégation de signature au directeur départemental de l'Agence Régionale de Santé de l'Eure-et-Loir n° 2023-DG-DS28-0003 du 13 juin 2023 ;

Vu la prime de Fonctions et de Résultats 2024 de Monsieur Pascal MARTIN ;

Considérant la demande de Monsieur Marc PENTECOUTEAU de ne plus assurer la direction par intérim de l'EHPAD « les Orélie » de BROU à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 ;

Considérant la nécessité de garantir la continuité de la fonction de direction de l'EHPAD « les Orélie » à BROU à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 ;

Considérant l'accord de Monsieur Pascal MARTIN, pour assurer l'intérim de direction de l'EHPAD « les Orélie » à BROU à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 ;

Vu l'accord de Monsieur le Directeur départemental d'Eure-et-Loir sur le principe de l'intérim ;

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Pascal MARTIN, est chargé d'assurer les fonctions de directeur intérimaire de l'EHPAD « les Orélie » à BROU à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

**Article 2** : Une majoration de **0,8** du coefficient multiplicateur sera appliquée à la part fonctions de Monsieur Pascal MARTIN le temps de sa période d'intérim. Le versement mis en place est mensuel à terme échu.

**Article 3** : Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e), par :

- un recours gracieux auprès de Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre- Val de Loire – Cité Coligny – 131 rue du Faubourg Bannier – B.P. 74409 - 45044 ORLÉANS Cedex 1
- un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLÉANS Cedex 1

**Article 4** : Monsieur le Directeur départemental d'Eure-et-Loir, Madame la Présidente du Conseil d'Administration de l'EHPAD « les Orélie » de BROU et Monsieur le Président du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Henri EY de BONNEVAL sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Pascal MARTIN et qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs.

Chartres, le 17 JAN. 2024

P/ la directrice Générale  
P/le Directeur départemental d'Eure-et-Loir  
L'Adjoint au Directeur départemental

  
Gérald NAULET